



PROCES VERBAL Conseil Municipal du 20 mars 2026

Salle du Conseil – Mairie La Morte
Sur convocation du 16 mars 2026

Etaient présents :

MASLO Raymond, BATTISTEL Marie Noelle, COLLAUD Alain, FAVIER Pascale, ECHARDOUR Yohan, GHAOUTI Domitille, GUIGNIER Guillaume, MUTTE Patricia, GUIGNIER Julie, GRONSFELD Thierry

Est absent : MASSON Julien (*donne pouvoir à Mme FAVIER*)

Madame Marie Noelle BATTISTEL est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de membres votants :	11

La séance débute à 18h

1. Installation du conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2026

Lecture des résultats des élections du scrutins du 15 mars 2026 et lecture du procès-verbal.

Installation du conseil :

MASLO Raymond
BATTISTEL Marie Noelle
COLLAUD Alain
FAVIER Pascale
ECHARDOUR Yohan
GHAOUTI Domitille
GUIGNIER Guillaume
MUTTE Patricia
MASSON Julien
GUIGNIER Julie
GRONSFELD Thierry

2. Election du maire

Présidence de séance Alain COLLAUD, doyen du conseil, rappelle l'article L 2122-4, L 2122- 5 et L 2122-7

Appel à candidature :
Raymond MASLO se déclare candidat.



Vote des élus appelés (*avec une procuration de Julien MASSON à Pascale FAVIER*)
Scrutatrice Julie GUIGNIER (benjamine)

Résultats :

Votants 11

Pour 11

Contre 0

Raymond MASLO est élu à l'unanimité et prend la présidence de séance.
Marie Noëlle BATTISTEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/03/16-ELEC

3. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le Maire rappelle qu'il y a possibilité de nommer entre 1 et 3 adjoints et propose la nomination de 3 adjoints
Proposition de 3 adjoints adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/03/17-ELEC

4. Election des adjoints

Le Maire propose la liste suivante :

Pascale Favier

Alain Collaud

Julie Guignier

Résultats

Votants 11

Pour 11

Contre 0

Ont donc été élus à l'unanimité :

- Pascale Favier est élue première adjointe
- Alain Collaud a été élu deuxième adjoint
- Julie Guignier a été élue troisième adjointe

DELIBERATION 2026/03/18-ELEC

5. Lecture de la charte de l' élu local

Le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

6. Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le Maire fait lecture de différentes délégations possibles.



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de limiter à l'alinéa 3, 4, 14, 19 et 20, les montants possibles à 200 000 €, de supprimer l'alinéa 11 et 27, limiter le 29 à 100 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/03/19-ELEC

7. Indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Le Maire propose de fixer le taux de 28,10 % soit 1155,06 € l'indemnité des trois adjoints au taux de 10,89% soit 447,64 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/03/20-ELEC

8. Désignation de représentants de la commune dans les assemblées délibérantes

Conformément au tableau annexé

DELIBERATION 2026/03/21-ELEC

DELIBERATION 2026/03/22-ELEC

9. Désignation de représentants de la commune dans les commissions

Conformément au tableau annexé

10. Questions diverses

Informations aux conseillers :

- Envoi du Projet de convention de groupement d'autorité concédante avec Villard St Christophe
- Réception de l'arrêté préfectoral sur la prise de compétences du domaine skiable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait à La Morte, le 24 mars 2026

La Secrétaire de séance
Marie Noelle BATTISTEL

Le Maire
Raymond MASLO